

Betriebsleitung:
Deponie Teuftal AG
Salzweid 37
3202 Frauenkappelen
Tel. 031 754 10 54
Fax 031 754 10 55
deponie@teuftal.ch
www.teuftal.ch

Taxes de décharge dès 1.1.2017

Bases légales

- Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMD) (01.07.2016)
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (Ordonnance sur les déchets, OLED)
- Loi sur les déchets du canton de Berne (11.04.2004)
- Ordonnance sur la taxe à la valeur ajoutée (TVA) (01. Janvier 2014)
- Ordonnance relative à la taxe pour l'assainissement des sites contaminés (OTAS) (01. Janvier 2016)

Réserve sur le prix / Facturation

Nos prix comprennent toutes les taxes dues aux divers fonds de déchets cantonaux. Elles comprennent aussi la taxe pour l'assainissement des sites contaminés.

Tous les prix se comprennent TVA exclue.

Sur demande, la Décharge de Teuftal SA accorde sur différentes catégories de déchets un rabais, si la quantité par projet dépasse 1'000 t

Nos prix se comprennent sous réserve de tout nouvel impôt, taxe ou redevance dus aux communes, aux cantons ou à la Confédération.

Les taxes de décharge pour les livraisons de clients uniques ou de privés, jusqu'à concurrence de CHF 50.-, seront perçues au comptant.

I Frais de mise en décharge

(Stockage définitivement dans la décharge - Typ C, D et E)

Taxe de décharge

1. Déchets admis dans la décharge de Typ D (Mâchefers)

a) Mâchefers provenant d'usines d'incinération	prix sur demande
b) Mâchefers provenant d'autres usines d'incinération	prix sur demande
c) Cendres volantes traitées par lavage acide	prix sur demande
d) Cendres	CHF 136.00 / t
e) Cendres d'incinération de boues de STEP	CHF 86.00 / t

2. Déchets admis dans la décharge de Typ E (Bio-Réacteur)

Déchets de chantier

a) Matériaux provenant de sites contaminés (170591 scd, 170592 scd, 170903 ds) Rabais de quantité pour livraisons >1'000 t	CHF 104.00 / t
b) Revêtement de routes contenant du goudron (HAP >250 mg/kg, 17 03 03 ds)	CHF 78.00 / t
c) Revêtement de routes contenant du goudron, salit-mélangé	CHF 78.00 / t
d) Déchets constitués à plus de 95% de matières minérales	CHF 71.00 / t
e) Fraction fine provenant du triage des déchets de chantier (19 12 96 sc)	CHF 64.00 / t
f) Matériaux d'isolation non combustibles (Flumroc, Isover, etc. COT max 5%)	CHF 146.00 / t

g) Déchets de chantier non combustibles en matériaux composites	CHF 71.00 / t
h) Matériaux minéraux non combustibles provenant des buttes pare-balles (17 05 91 scd)	CHF 104.00 / t
i) Terre avec hydrocarbures (seulement site d'accident)	CHF 111.00 / t
j) Déchets spéciaux avec autorisation particulière	prix sur demande

Déchets provenant des industries, des arts et métiers ainsi que divers

a) Déchets non combustibles des industries, COT max 5%	CHF 136.00 / t
b) Autres déchets spéciaux pour la décharge - Typ E	CHF 221.00 / t
c) Boues de désableurs de STEP (19 08 02, COT max 5%)	CHF 81.00 / t
d) Amiante (17 06 05 ds)	CHF 671.00 / t
e) Cendres d'incinération de boues de STEP (selon OLED, Annexe 5, 5.2)	CHF 86.00 / t
f) Déchets d'incendie (20 03 98)	CHF 146.00 / t
g) Boues liquides (02 01 01, COT max 5%)	CHF 118.00 / t
h) Déchets de Fonderie	CHF 111.00 / t
i) Résidus de catastrophes	prix sur demande
j) Déchets de démolition de fours (16 11 05 ds)	CHF 136.00 / t
k) Résidus de la préparation de boue des dépotoirs de routes (19 02 05 ds)	CHF 79.00 / t
l) Boues liquides de la place de lavage (camions, machines etc. - 13 08 99 ds)	CHF 118.00 / t
m) Déchets spéciaux avec autorisation particulière	prix sur demande

3. Déchets admis dans la décharge de Typ C

(décharge contrôlée pour résidus stabilisés)

a) Déchets permis de stocker dans la décharge - Typ C (selon OLED, Annexe 5, 3)	prix sur demande
b) Matériaux provenant de sites contaminés (170591 scd, 170592 scd, 170903 ds) Rabais de quantité pour livraisons >1'000 t	CHF 106.00 / t
c) Déchets de démolition de fours (16 11 05 ds)	CHF 136.00 / t

II Frais de traitement

(Traitement dans des installations extérieur)

Déchets à traités

a) Résidus du balayage des routes (20 03 03)	CHF 148.00 / t
b) Boues liquides des dépotoirs de routes, Code 20 03 06 ds des véhicules d'aspiration conventionnelles	CHF 100.00 / t
c) Boues liquides des dépotoirs de routes, Code 19 02 05 ds des véhicules d'aspiration recyclage avec flocculant	CHF 168.00 / t
d) Boues liquides des dépotoirs de routes, Code 20 03 06 ds des véhicules d'aspiration recyclage, fraction grossière sans flocculant	CHF 168.00 / t
e) Boues déshydratées des dépotoirs de routes (asséché - 20 03 06 ds) Asséché des systèmes de drainage	CHF 148.00 / t
f) Boues déshydratées des dépotoirs de routes (boueux - 20 03 06 ds)	CHF 195.00 / t